

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **63 (1912)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.10.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Travaux de concours.

Voici les sujets de concours admis par les assemblées générales de 1911 et 1912, à Zoug et à Soleure :

- 1° Quelles idées directrices doivent servir de base à une instruction forestière cantonale, pour l'aménagement des forêts ?
- 2° Les us et coutumes du commerce des bois en Suisse et l'organisation des ventes dans les différentes zones de production et de consommation.

Les travaux doivent être adressés au Président du Comité permanent (Art. 2 du règlement des concours), soit :

jusqu'au 1^{er} juin 1913 pour le sujet N° 1.

„ 1^{er} juin 1915 „ „ „ N° 2.

Le comité dispose, pour chaque concours, d'une somme de fr. 1200, ce qui, après déduction des frais du jury et d'impression, permettra d'accorder environ fr. 600 aux travaux primés.

Le Comité permanent.



Communications.

La forêt au point de vue international.

Monsieur le Rédacteur et cher collègue,

Dans le numéro de Janvier, vous faites appel à des productions originales en plus grand nombre, afin dites-vous, que le Journal, représentant des forestiers de la Suisse romande, ne risque point d'être considéré comme une simple traduction de ce qui se fait ailleurs.

Ceci n'implique point assurément le refus de reproduire certaines publications plus particulièrement intéressantes.

Bon nombre de vos abonnés, de ceux spécialement, qui n'ont point à leur disposition d'autre littérature forestière, sont heureux de trouver dans les pages du journal suisse des aperçus sur les travaux, les progrès, les découvertes et les idées, inspirés par la sylviculture en d'autres lieux.

D'autre part, il se manifeste de plus en plus dans les milieux forestiers, la tendance d'affranchir l'action pour la défense des forêts, des limites et frontières politiques, et de lui ouvrir le champ plus vaste de l'internationalité.